

DEMANDE DE FUSION DE CLUBS

Le présent formulaire doit être retourné, rempli et accompagné des pièces conformes à l'article 215 des règlements généraux, à la ligue régionale dont dépend les associations en demande, laquelle transmet le dossier à la F.F.R. via Oval-e (ou, le cas échéant, par courriel à affiliations@ffr.fr) avec son **avis circonstancié**.

Extrait de l'article 215 des règlements généraux :

« **Fusion-absorption :**

- 1) Une copie de la délibération de l'assemblée générale de l'association absorbée, décidant :
 - a. de procéder à la fusion par le transfert de ses effectifs et éventuellement de ses droits sportifs à l'autre association,
 - b. de se mettre en sommeil,
 - c. d'approuver le contrat de fusion ;
- 2) Une copie de la délibération de l'assemblée générale de l'association subsistante, traduisant la volonté de procéder à la fusion par l'absorption des effectifs des autres associations, et approuvant le contrat de fusion ;
- 3) Un exemplaire du contrat de fusion énumérant les éléments fondamentaux de l'opération ;
- 4) Un exemplaire des statuts dûment modifiés de l'association subsistante ;
- 5) Une copie de la déclaration en préfecture ou sous-préfecture de la modification statutaire ;
- 6) Une copie de la publication au Journal Officiel de la modification statutaire (ultérieurement).

Fusion-création :

- 1) Une copie de la délibération de l'assemblée générale de chacune des associations d'origine, traduisant leur volonté de se mettre en sommeil afin de créer une association commune affiliée à la F.F.R. et approuvant le contrat de fusion ;
- 2) Un exemplaire du contrat de fusion énumérant les éléments fondamentaux de l'opération.
- 3) La demande d'affiliation de l'association issue de la fusion, comportant l'ensemble des pièces requises à l'article 212 des présents règlements ».

Nature de la demande :

- Fusion-création
 Fusion-absorption

Identification des clubs en demande :

- club absorbant club absorbé club mis en sommeil (fusion-création)
Numéro d'affiliation F.F.R. + Nom actuel de l'association en toutes lettres :

.....

Le Président

Le Secrétaire Général

- club absorbant club absorbé club mis en sommeil (fusion-création)
Numéro d'affiliation F.F.R. + Nom actuel de l'association en toutes lettres :

.....

Le Président

Le Secrétaire Général

- club absorbant club absorbé club mis en sommeil (fusion-création)
Numéro d'affiliation F.F.R. + Nom actuel de l'association en toutes lettres :

.....

Le Président

Le Secrétaire Général

Fait à, le 20.....

Avis circonstancié et préconisations de la ligue régionale via Oval-e.